

COVID-19

LE DÉPARTEMENT ADAPTE ET POURSUIT SES SERVICES AU PUBLIC

Face à l'épidémie de COVID-19, de nouvelles mesures spécifiques ont été annoncées mercredi 31 mars par le Président de la République. Ces mesures, qui concernent tous les départements, appellent à une mobilisation renforcée et un effort citoyen de chacun sur le mois d'avril. Ceci amène le Département à ajuster les plans d'aménagement des activités (PAA) des directions en vigueur depuis le mois de novembre 2020, en accentuant lorsque c'est possible, la quotité du travail à distance sur la période des 4 semaines allant du 6 au 30 avril 2021.

Une organisation des services permettant de maintenir les missions du Département à travers un plan d'aménagement des activités ajustés (P3A)

A l'annonce du 2^e confinement en octobre 2020, la collectivité s'était organisée en établissant des plans d'activités aménagés (PAA) afin que toute l'activité puisse se poursuivre mais dans des organisations et des modes de fonctionnement adaptés afin de garantir la sécurité et la santé des agents. Ces PAA validés, en vigueur depuis le 6 novembre, étaient reconduits jusqu'au 7 mai 2021 ainsi que l'ensemble des mesures préventives.

Le 31 mars 2021, face à la croissance continue de l'épidémie de COVID-19, le Président de la République a annoncé plusieurs mesures visant à freiner la spirale épidémique. En réponse, **une modification temporaire des PAA est prévue pour une mise en place effective dès le 6 avril et jusqu'au 2 mai 2021, permettant de garantir le bon fonctionnement des services et de maintenir un niveau de qualité et de continuité de service public suffisant tout en réduisant les contacts physiques**. Les PAA ont vocation à organiser l'activité de manière mixte : travail à distance et présentiel, nécessaire pour certaines fonctions. Le temps de présence est limité à l'exécution des tâches qui ne peuvent pas être réalisées en travail à distance. Aussi, durant cette période, l'usage de la visioconférence doit être la norme pour les réunions organisées par le Département qu'elles soient au sein des services, en interservices ou avec des partenaires extérieurs, sauf motif impérieux. Les manifestations extérieures prévues sur la période sont au maximum reportées.

PLAN DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC : OUVERTURE DES SERVICES AUX USAGERS

Les lieux d'accueil physique du public restent ouverts afin de maintenir la continuité des services essentiels rendus aux habitants. Cet accueil est organisé de façon à réduire les contacts physiques. Chaque direction adapte son organisation afin d'assurer la meilleure protection des agents et des usagers.

Ainsi, l'ensemble des sites du Conseil départemental de la Manche sont physiquement ouverts au public : la Maison du Département, la Maison de l'Histoire – Archives départementales, la Bibliothèque

Départementale de la Manche ainsi que les centres médico-sociaux et la Maison des Solidarités de la Manche.

▪ **La Maison du Département**

La Maison du Département accueille le public sans changement, du lundi au vendredi et de 8h30 à 18h.

▪ **La Maison de l'Histoire – Archives départementales**

La salle de lecture est ouverte au public, sur réservation, dans la limite de 6 personnes accueillies simultanément. Les horaires aménagés sont ceux en vigueur depuis le 30 octobre dernier soit : de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h. Contact : 02 33 75 10 10

▪ **La Bibliothèque Départementale de la Manche**

La Bibliothèque Départementale de la Manche poursuit ses missions en faveur de la lecture publique. L'accueil des bibliothèques pour le renouvellement de leurs collections est maintenu sans changement, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Elle adapte les formations qu'elle propose pour que chacun puisse les suivre en visioconférence.

Pour rappel, les bibliothèques du territoire restent ouvertes, et leurs actions culturelles sont suspendues.

▪ **La Maison des Solidarités**

La Maison des Solidarités reste ouverte au public uniquement sur rendez-vous et visiophonie, selon des horaires inchangés, soit de 8h30 à 12h, 13h30 à 17h.

▪ **Les centres médico-sociaux (CMS)**

En raison de l'épidémie de Coronavirus et pendant la période de restriction, les centres médico-sociaux ont mis en place un plan de continuité permettant d'assurer leurs missions. Il est possible de les contacter aux horaires modifiés indiqués ci-dessous.

En dehors des horaires d'ouverture des centres médico-sociaux, pour toute urgence, contacter le 02 33 055 550 jusqu'à 18h.

En cas d'urgence liée à l'enfance en danger, appeler le service de l'aide sociale à l'enfance (Cellule départementale de recueil des informations préoccupantes : CRIP) jusqu'à 17h au 02 33 77 78 44. Au-delà, contacter le 119.

Secteur Nord		
<p>Territoire de solidarité de Cherbourg-Val de Saire</p> <p>Centre médico-social Place Jean Moulin 50100 CHERBOURG- EN-COTENTIN</p> <p>02 33 88 77 10 02 33 88 77 69</p> <p>Horaires : Le lundi et le jeudi de 13h30 à 16h 30 ; Le mardi, mercredi, vendredi, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.</p>	<p>Territoire de solidarité de Cherbourg-Hague</p> <p>Centre médico-social Avenue de Normandie 50130 CHERBOURG-ENCOTENTIN</p> <p>02 33 10 01 50 02 33 53 17 12</p> <p>Horaires : Le lundi et le jeudi de 13h30 à 16h 30 ; Le mardi, mercredi, vendredi, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.</p>	<p>Territoire de solidarité du Valognais</p> <p>Centre médico-social 27 bis, rue du Grand Moulin 50700 VALOGNES</p> <p>02 33 21 74 00 02 33 95 01 25</p> <p>Horaires : Le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Le mardi (à compter du 12/04, ouvert le 6/04) et jeudi de 13h30 à 16h30.</p>

<p>En dehors des horaires d'ouverture du centre médico-social, pour toute urgence, vous pouvez contacter le 02 33 055 550 jusqu'à 18h.</p> <p>Au-delà, concernant l'enfance en danger, merci d'appeler le 119.</p>	<p>En dehors des horaires d'ouverture du centre médico-social, pour toute urgence, vous pouvez contacter le 02 33 055 550 jusqu'à 18h.</p> <p>Au-delà, concernant l'enfance en danger, merci d'appeler le 119.</p>	<p>En dehors des horaires d'ouverture du centre médico-social, pour toute urgence, vous pouvez contacter le 02 33 055 550 jusqu'à 18h.</p> <p>Au-delà, concernant l'enfance en danger, merci d'appeler le 119.</p>
Secteur Centre		
<p>Territoire de solidarité des Marais du Cotentin</p> <p>Maison de l'action sociale et de l'emploi Centre médico-social 28, rue de la 101e Airborne 50500 CARENTAN-LES MARAIS</p> <p>02 33 71 63 63 02 33 42 44 64</p> <p>Horaires : Le lundi de 9h30 à 12h Le mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 Le jeudi de 13h30 à 16h30.</p> <p>En dehors des horaires d'ouverture du centre médico-social, pour toute urgence, vous pouvez contacter le 02 33 055 550 jusqu'à 18h.</p> <p>Au-delà, concernant l'enfance en danger, merci d'appeler le 119.</p>	<p>Territoire de solidarité du Coutançais</p> <p>Centre médico-social 2 bis, rue Rémy de Gourmont CS 10707 50207 COUTANCES Cedex</p> <p>02 33 17 40 40 02 33 76 79 39</p> <p>Horaires : Le lundi et jeudi de 9h30, à 12h, Le mardi, mercredi et vendredi de 9h30, à 12h et de 13h30 à 16h30.</p> <p>En dehors des horaires d'ouverture du centre médico-social, pour toute urgence, vous pouvez contacter le 02 33 055 550 jusqu'à 18h.</p> <p>Au-delà, concernant l'enfance en danger, merci d'appeler le 119.</p>	<p>Territoire de solidarité du Val de Vire</p> <p>Centre médico-social 7, rue de la Libération 50008 SAINT-LÔ Cedex</p> <p>02 33 77 25 30 02 33 55 38 97</p> <p>Horaires : Le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Le mardi (à compter du 12/04, ouvert le 6/04) et jeudi de 13h30 à 16h30.</p> <p>En dehors des horaires d'ouverture du centre médico-social, pour toute urgence, vous pouvez contacter le 02 33 055 550 jusqu'à 18h.</p> <p>Au-delà, concernant l'enfance en danger, merci d'appeler le 119.</p>
Secteur Sud		
<p>Territoire de solidarité du Granvillais</p> <p>Centre médico-social 15, avenue de la Gare 50400 GRANVILLE</p> <p>02 33 91 14 00 02 33 90 05 82</p> <p>Horaires : Le lundi, mercredi, jeudi, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Le mardi de 13h30 à 16h30</p>	<p>Territoire de solidarité de la Baie du Mont-Saint-Michel</p> <p>Centre médico-social 22, place du Marché 50300 AVRANCHES</p> <p>02 33 89 27 60 02 33 89 27 61</p> <p>Horaires : Le mardi de 13h30 à 17h Le lundi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h Le jeudi de 9h30 à 12h.</p>	<p>Territoire de solidarité du Mortainais</p> <p>Maison des services publics et sociaux Centre médico-social 65, place Delaporte 50600 SAINT-HILAIRE-DUHARCOUËT</p> <p>02 33 69 28 00 02 33 49 85 84</p> <p>Horaires : Le lundi, mercredi,</p>

<p>Le vendredi de 9h30 à 12h.</p> <p>En dehors des horaires d'ouverture du centre médicosocial, pour toute urgence, vous pouvez contacter le 02 33 055 550 jusqu'à 18h.</p> <p>Au-delà, concernant l'enfance en danger, merci d'appeler le 119.</p>	<p>En dehors des horaires d'ouverture du centre médicosocial, pour toute urgence, vous pouvez contacter le 02 33 055 550 jusqu'à 18h.</p> <p>Au-delà, concernant l'enfance en danger, merci d'appeler le 119.</p>	<p>jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.</p> <p>Le mardi et vendredi de 9h30 à 12h30.</p> <p>L'antenne du CMS de Mortain sera exceptionnellement fermée durant la période de restriction.</p> <p>En dehors des horaires d'ouverture du centre médico-social, pour toute urgence, vous pouvez contacter le 02 33 055 550 jusqu'à 18h.</p> <p>Au-delà, concernant l'enfance en danger, merci d'appeler le 119.</p>
---	---	--

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr